



## 30 % des collégiens bénéficiaires du dispositif Devoirs faits en 2022-2023

30 % des élèves de niveau collège ont participé au dispositif Devoirs faits au cours de l'année scolaire 2022-2023, soit une nette progression par rapport à l'année scolaire précédente (+5 pts). Les élèves de 6<sup>ème</sup> participent toujours davantage que ceux des autres classes. La participation est également plus forte dans les établissements en éducation prioritaire. Les élèves bénéficient en moyenne de 1h33 de soutien par semaine, moins qu'en 2022. Ils sont souvent orientés dans le dispositif sur leur propre demande ou en fonction des résultats aux évaluations nationales de début d'année. Ils bénéficient du dispositif dans de petits groupes, principalement encadrés par des enseignants et des AED. 29 % des établissements déclarent ne pas pouvoir répondre à toutes les demandes, surtout en raison des contraintes d'emploi du temps, d'un manque d'intervenants et d'un manque de moyens. Les effets positifs du dispositif sont très largement reconnus par les établissements, notamment pour la réalisation du travail personnel des élèves, leur meilleure capacité d'organisation et une confiance accrue en eux-mêmes.

Mis en place à la rentrée scolaire 2017, le dispositif Devoirs faits fournit aux collégiens, dans leur établissement, un temps d'étude accompagnée pour réaliser tout ou partie de leurs devoirs. Son organisation (taille des groupes d'élèves accueillis, horaires, encadrants, contenus, adaptations en distanciel) reste fluide : chaque établissement adapte Devoirs faits aux conditions locales, ainsi qu'aux demandes et besoins des élèves.

Depuis septembre 2018, les établissements publics accueillant des élèves de niveau collège (y compris

lycée professionnel et polyvalent et établissement régional d'enseignement adapté - Erea) répondent, deux fois par an (rentrée et printemps), à une enquête de la Dgesco sur la mise en œuvre du dispositif dans leur établissement.

Les résultats sont issus de la cinquième édition de l'enquête de printemps, qui s'est déroulée du 10 mars au 21 avril 2023 et a bénéficié d'un taux de réponse de 97,4 % des établissements publics (*encadré Méthodologie*).

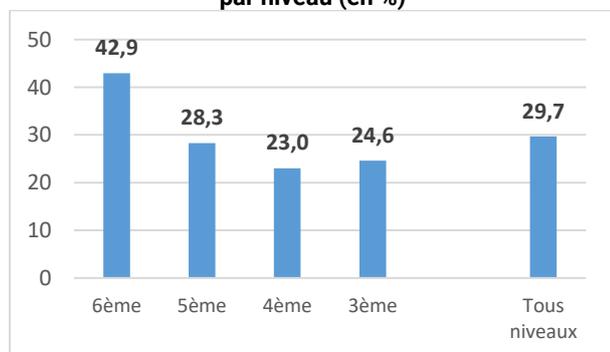
### 29,7 % d'élèves bénéficiaires de Devoirs faits, davantage en 6<sup>ème</sup> et en éducation prioritaire

29,7 % des collégiens participent à Devoirs faits dans l'académie de Versailles (*graphique 1*).

Les élèves de 6<sup>ème</sup> participent davantage que les 4<sup>èmes</sup> et les 3<sup>èmes</sup> (respectivement 42,9 % contre 23,0 % et 24,6 %).

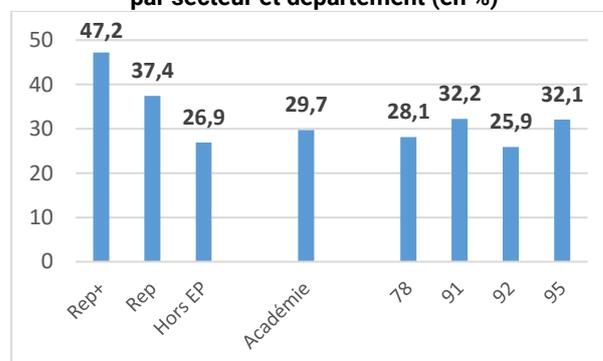
Les élèves scolarisés dans un établissement relevant d'un réseau de l'éducation prioritaire, renforcé ou pas (Rep+ ou Rep), participent plus souvent au dispositif (47,2 % en Rep+ et 37,4 % en Rep, contre 26,9 % hors EP) (*graphique 2*).

Graphique 1 : Participation à Devoirs faits, par niveau (en %)



Champ : collèges publics de l'académie de Versailles  
Source : enquête Devoirs faits de printemps 2023 - Dgesco

Graphique 2 : Participation à Devoirs faits, par secteur et département (en %)



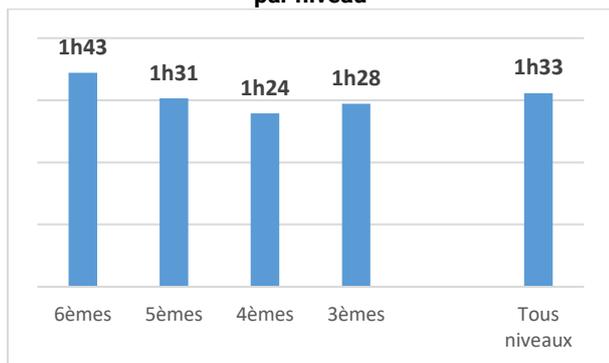
Champ : collèges publics de l'académie de Versailles  
Source : enquête Devoirs faits de printemps 2023 - Dgesco

Les élèves de l'Essonne et du Val-d'Oise participent davantage que ceux des Yvelines et des Hauts-de-Seine (respectivement 32,2 % et 32,1 %, contre 28,1 % et 25,9 %)

### Les élèves de 6<sup>ème</sup> bénéficient d'un temps plus important de soutien

Les élèves de 6<sup>ème</sup> reçoivent davantage de temps de soutien que les 4<sup>èmes</sup> et les 3<sup>èmes</sup> (1h43 par semaine, contre respectivement 1h24 et 1h28) (graphique 3).

**Graphique 3 : Heures hebdomadaires par élève, par niveau**

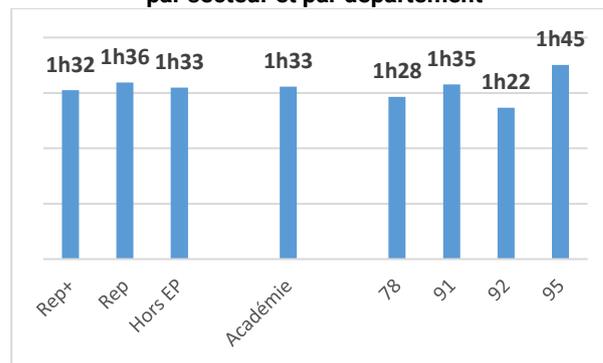


Champ : collèges publics de l'académie de Versailles  
Source : enquête Devoirs faits de printemps 2023 – Dgesco

Les élèves bénéficient d'un temps de soutien légèrement plus élevé en Rep (1h36 par semaine, contre 1h32 en Rep+ et 1h33 hors EP).

Le temps de soutien des élèves dans le Val-d'Oise est plus important que dans les Hauts-de-Seine (1h45 par semaine, contre 1h22).

**Graphique 4 : Heures hebdomadaires par élève, par secteur et par département**



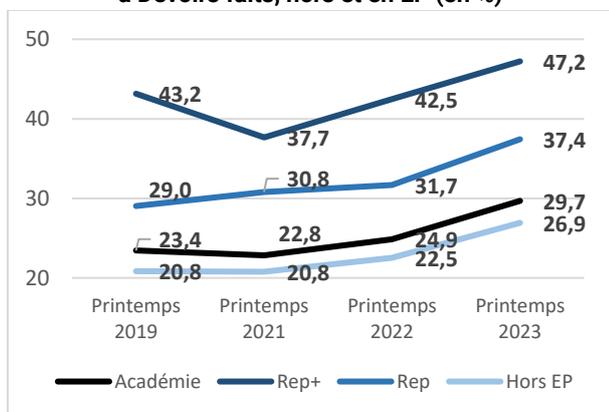
Champ : collèges publics de l'académie de Versailles  
Source : enquête Devoirs faits de printemps 2023 – Dgesco

### La participation des élèves à Devoirs faits progresse nettement mais le nombre d'heures hebdomadaires diminue

La participation des élèves au dispositif augmente encore au cours de l'année 2022-2023 : 29,7 %, contre 24,9 % au cours de l'année 2021-2022, soit une hausse de 4,8 pts (graphique 5)

La participation des élèves de 6<sup>ème</sup> augmente fortement sur la période (+6,9 pts). En Rep, la participation des élèves augmente davantage qu'en Rep+ ou hors EP (+5,7 pts, contre respectivement +4,8 pts et +4,4 pts).

**Graphique 5 : Evolution de la participation à Devoirs faits, hors et en EP (en %)**

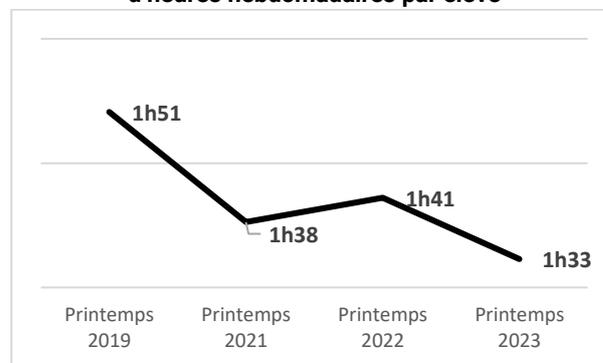


Champ : collèges publics de l'académie de Versailles  
Source : enquêtes Devoirs faits des printemps 2019, 2021, 2022 et 2023 – Dgesco

Dans l'Essonne et le Val-d'Oise, la participation des élèves augmente davantage que dans les Yvelines et les Hauts-de-Seine (respectivement +7,9 pts et +7,4 pts, contre +1,8 pts et +2,1 pts).

Le temps hebdomadaire moyen diminue depuis 2019, hormis une légère augmentation entre 2021 et 2022 (1h33 en 2023, contre 1h51 en 2019) (graphique 6). En 2022-2023, il diminue fortement en Rep+, passant de 1h47 hebdomadaires en 2021-2022, à 1h32 en 2022-2023.

**Graphique 6 : Evolution du nombre moyen d'heures hebdomadaires par élève**



Champ : collèges publics de l'académie de Versailles  
Source : enquêtes Devoirs faits des printemps 2019, 2021, 2022 et 2023 – Dgesco (pas d'enquête au printemps 2020)

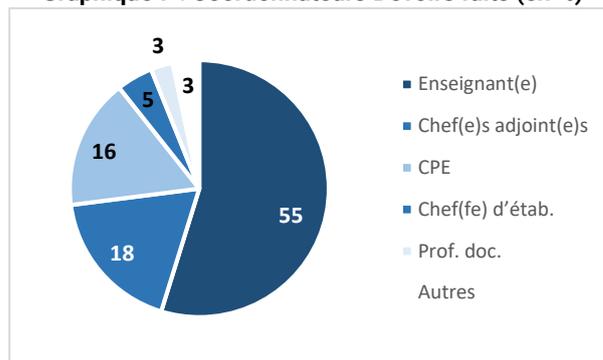
## Une coordination souvent portée par des enseignants

94 % des établissements ont nommé un ou plusieurs coordonnateurs Devoirs faits.

Les enseignant(e)s constituent 55 % des coordonnateurs Devoirs faits alors que les chef(fe)s adjoint(e)s en représentent 18 % et les CPE 16 % (graphique 7). Dans 79 % des établissements dotés de coordonnateurs, au moins un enseignant a ce rôle.

52 % des établissements où cette fonction existe se sont dotés de plusieurs coordonnateurs. Dans la moitié des établissements concernés, l'équipe comprend un chef adjoint et un ou plusieurs enseignants : c'est la configuration la plus fréquente.

**Graphique 7 : Coordonnateurs Devoirs faits (en %)**



Champ : collèges publics de l'académie de Versailles  
Source : enquêtes Devoirs faits de printemps 2023 – Dgesco  
Lecture : dans 55 % des établissements, au moins un enseignant occupe la fonction de coordonnateur Devoirs faits.

## Une aide organisée en groupes réduits de 10 élèves ou moins

L'orientation vers le dispositif Devoirs faits est très majoritairement réalisée à la demande des élèves ou de leurs familles et suite au diagnostic de rentrée (dans respectivement 82 % et 75 % des établissements pour les 6<sup>èmes</sup>, et 89 % et 65 % des établissements pour les autres niveaux) (graphique 8).

Les élèves de 6<sup>èmes</sup> sont davantage orientés vers Devoirs faits en fonction de leurs résultats aux évaluations nationales à l'entrée en 6<sup>ème</sup>, alors que les élèves des autres niveaux entrent davantage dans le dispositif sur leur propre demande ou celle de leur famille.

Les établissements des Hauts-de-Seine pratiquent moins fréquemment l'inscription sur demande des élèves et des familles (75 % pour les élèves de 6<sup>èmes</sup> et 83 % pour les autres niveaux) alors qu'en Essonne, les établissements utilisent moins les évaluations de début d'année (68 % pour les 6<sup>èmes</sup> et 57 % pour les autres niveaux).

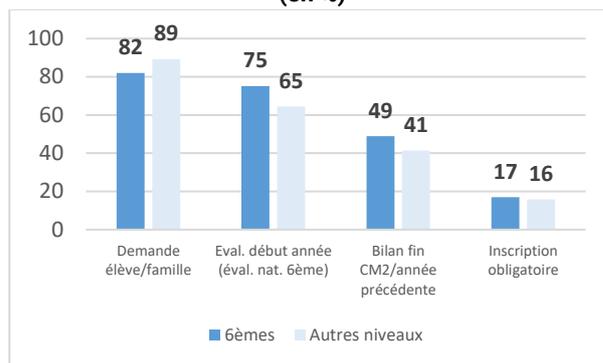
49 % des établissements utilisent le diagnostic de fin d'année précédente (CM2) pour les élèves de 6<sup>èmes</sup>, et 41 % pour les autres niveaux.

17 % des établissements pratiquent une inscription obligatoire des élèves de 6<sup>ème</sup>, et 16 % pour les autres niveaux. Cette modalité est plus fréquente en Essonne (24 % des établissements pour les 6<sup>èmes</sup> et 23 % pour les autres niveaux) et plus rare dans le Val-d'Oise (respectivement 10 % et 12 % des établissements).

66 % des établissements organisent des groupes de Devoirs faits de 10 élèves ou moins, principalement sous forme de groupes de 6 à 10 élèves (62 % des établissements) (graphique 9).

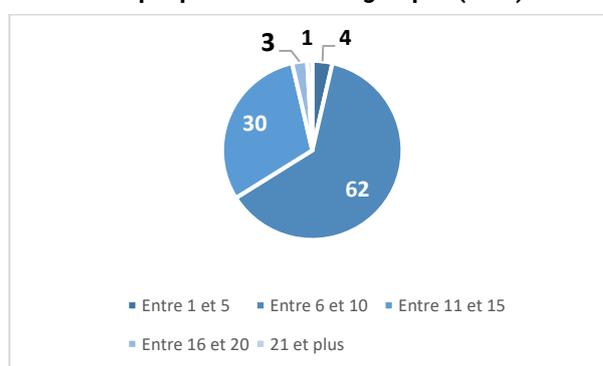
Les établissements des Hauts-de-Seine mettent plus souvent en place des petits groupes de 10 élèves ou moins que ceux des autres départements (78 %).

**Graphique 8 : Critères d'orientation vers Devoirs faits (en %)**



Champ : collèges publics de l'académie de Versailles  
Source : enquête Devoirs faits de printemps 2023 – Dgesco  
Lecture : dans 82 % des établissements, les élèves de 6<sup>ème</sup> sont orientés vers Devoirs faits sur leur propre demande ou celle de leur famille.

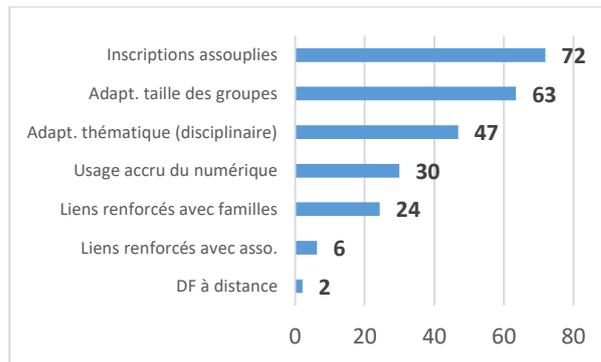
**Graphique 9 : Taille des groupes (en %)**



Champ : collèges publics de l'académie de Versailles  
Source : enquête Devoirs faits de printemps 2023 – Dgesco

Les principales adaptations de Devoirs faits mises en œuvre par les établissements sont un assouplissement des inscriptions (pour 72 % d'entre eux), l'adaptation de la taille des groupes (63 %) et une adaptation thématique via la mise en place de pôles disciplinaires (47 %) (*graphique 10*). 30 % des établissements adaptent le dispositif via un recours accru au numérique, particulièrement dans le Val-d'Oise (38 %) (qui expérimente le dispositif Territoire Numérique Educatif (TNE)), mais, dans une moindre mesure, dans les Hauts-de-Seine (23 %). 24 % des établissements cherchent à renforcer leurs liens avec les familles. 6 % des établissements s'appuient sur des associations (13 % dans les Hauts-de-Seine). La mise en place de Devoirs faits à distance reste très minoritaire.

**Graphique 10 : Modalités de mise en œuvre (en %)**



Champ : collèges publics de l'académie de Versailles  
 Source : enquête Devoirs faits de printemps 2023 – Dgesco  
 Lecture : 72 % des établissements assouplissent les modalités d'inscription de leurs élèves au dispositif Devoirs faits.

### 70 % des heures de soutien encadrées par des enseignants

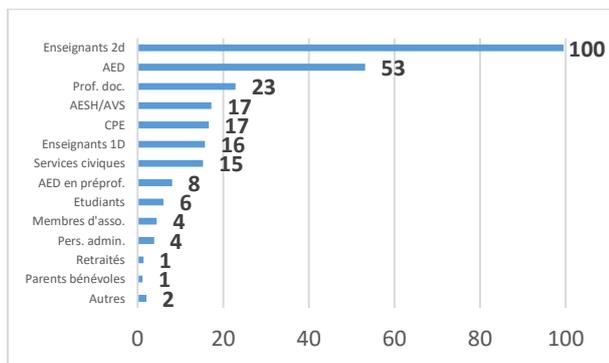
Dans presque tous les établissements, des enseignants participent à l'encadrement du dispositif Devoirs faits (*graphique 11*), chacun intervenant, en moyenne, 1h33.

Des assistants d'éducation (AED) interviennent dans la moitié des établissements (pour, en moyenne, 3h21) et des professeurs documentalistes dans un établissement sur quatre.

Les autres catégories de personnels interviennent dans un établissement sur six.

Seuls 4 % des établissements recourent à des membres d'associations pour encadrer Devoirs faits.

**Graphique 11 : Etablissements recourant aux différents types d'intervenants devant les élèves (en %)**



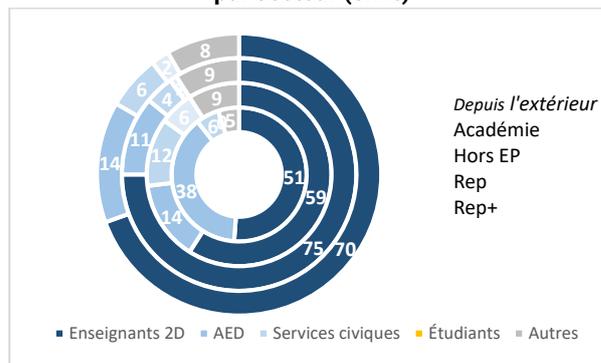
Champ : collèges publics de l'académie de Versailles  
 Source : enquête Devoirs faits de printemps 2023 – Dgesco  
 Lecture : dans 53 % des établissements, des AED encadrent Devoirs faits.

Dans l'ensemble, 70 % des heures de soutien Devoirs faits sont encadrées par des enseignants et 14 % par des AED (*graphique 12*).

Dans les collèges en éducation prioritaire, les heures de soutien sont moins souvent encadrées par des enseignants (51 % en Rep+ et 59 % en Rep, contre 75 % hors EP) et plus souvent par des AED (38 % en Rep+ et 14 % en Rep, contre 11 % hors EP) (*graphique 13*).

Dans les Hauts-de-Seine, les enseignants encadrent moins fréquemment les heures que dans le Val-d'Oise (63 %, contre 74 %)

**Graphique 12 : Catégories de personnels encadrant le dispositif Devoirs faits, en heures encadrées, par secteur (en %)**



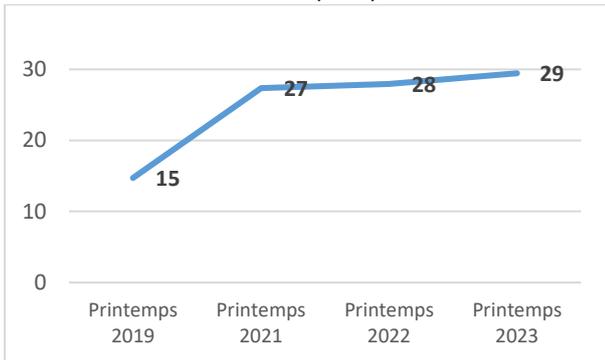
Champ : collèges publics de l'académie de Versailles  
 Source : enquête Devoirs faits de printemps 2023 – Dgesco

### 29 % des établissements estiment ne pas pouvoir répondre à toutes les demandes, à cause des difficultés sur les créneaux horaires, d'un manque d'intervenants et d'un manque de moyens

Au printemps 2023, 29 % des établissements estiment ne pas avoir été capables de répondre à toutes les demandes d'inscription (*graphique 13*). Ils sont proportionnellement plus nombreux dans les Hauts-de-Seine qu'en Essonne ou dans les Yvelines (36 %, contre respectivement 26 % et 27 %).

Les établissements sont plus nombreux à signaler ces difficultés à répondre à toutes les demandes depuis la pandémie de 2020 (29 % en 2023, 28 % en 2022, 27 % en 2021, contre 15 % en 2019).

**Graphique 13 : Etablissements estimant ne pas être capables de répondre à toutes les demandes des élèves (en %)**



Champ : collèges publics de l'académie de Versailles  
 Source : enquêtes Devoirs faits des printemps 2019, 2021, 2022 et 2023 – Dgesco  
 (pas d'enquête au printemps 2020)  
 Lecture : au printemps 2023, 29 % des établissements estiment ne pas être en mesure de répondre à toutes les demandes des élèves

Les principales difficultés, évoquées par deux tiers des établissements, sont liées aux créneaux des emplois du temps et au recrutement des encadrants (respectivement 66 % et 64 % des établissements) (graphique 14).

Les enveloppes budgétaires attribuées au dispositif Devoirs faits posent des difficultés à 53 % des

***Des effets positifs sur la réalisation du travail personnel, la capacité d'organisation et la confiance en soi des élèves***

97 % des établissements déclarent observer un effet positif du dispositif Devoirs faits sur les élèves bénéficiaires. 85 % mentionnent un travail personnel davantage réalisé, 47 %, une amélioration des résultats scolaires, 24 % un meilleur engagement dans les activités écrites en classes et 21 % une participation orale accrue en classe (graphique 15).

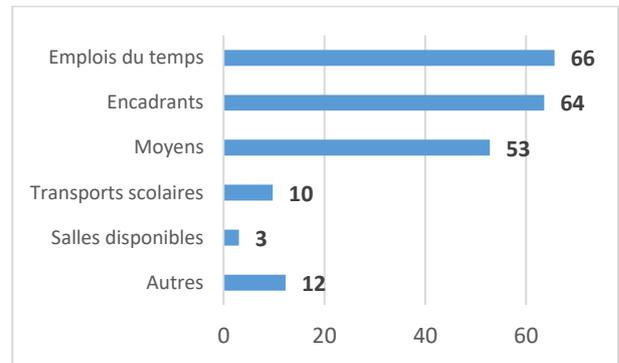
67 % des établissements relèvent une meilleure capacité d'organisation des élèves, tout comme une confiance accrue des élèves.

54 % des établissements signalent une amélioration des relations des élèves avec les adultes du collège.

établissements, en nette augmentation par rapport à l'an dernier (43 %, soit +10 pts). Les établissements des Yvelines et des Hauts-de-Seine évoquent plus fréquemment cette difficulté.

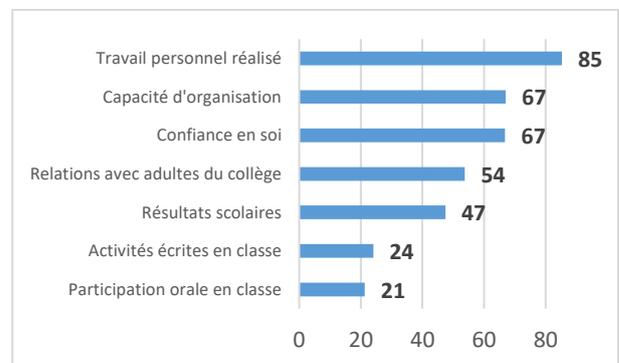
Les contraintes liées aux transports scolaires ne sont évoquées que par un établissement sur dix.

**Graphique 14 : Difficultés pour répondre aux demandes des élèves (en %)**



Champ : collèges publics de l'académie de Versailles  
 Source : enquête Devoirs faits de printemps 2023  
 Lecture : 66 % des établissements déclarent rencontrer des difficultés liées aux emplois du temps dans l'organisation de Devoirs faits.

**Graphique 15 : Effets positifs déclarés (en %)**



Champ : collèges publics de l'académie de Versailles  
 Source : enquête Devoirs faits de printemps 2023 – Dgesco

### Méthodologie :

Le dispositif Devoirs faits fait l'objet d'enquêtes biennuelles depuis la rentrée 2018. Une première vague se déroule avant les vacances de la Toussaint, suivie d'une seconde vague au printemps (mars-avril). Dans l'académie de Versailles, ces enquêtes sont diffusées auprès des établissements publics recevant des élèves de niveau collège (y compris les EREA et des lycées professionnels et polyvalents qui accueillent des 3<sup>èmes</sup> prépa-métiers).

Le questionnaire porte sur :

- le nombre d'élèves inscrits dans le dispositif et le nombre d'heures de soutien qu'ils suivent,
- les modes d'orientation des élèves vers Devoirs faits,
- la taille des groupes,
- les intervenants choisis pour encadrer les élèves, ainsi que le nombre d'heures qu'ils encadrent,
- la présence éventuelle d'associations dans le dispositif,
- la présence éventuelle, et le statut des coordonnateurs en établissement,
- les modalités de pilotage en établissement du dispositif,
- les modalités particulières choisies localement (en particulier Devoirs faits à distance),
- la capacité à accueillir tous les élèves volontaires, ainsi que les difficultés rencontrées,
- les effets du dispositif sur les élèves qui en bénéficient.

Ces questions sont presque constantes depuis la création de l'enquête.

97,4 % des établissements publics consultés ont répondu à l'enquête du printemps 2023.

### Pour aller plus loin :

- Barhouni M., « [Le travail scolaire des jeunes en dehors de la classe : quelles pratiques et quelles disparités ?](#) », juin 2023.
- Billoir R., « [36% des élèves de 6<sup>ème</sup> bénéficient du dispositif Devoirs faits](#) », Note de la Dapep n°16, août 2022.
- Billoir R., « [A la rentrée 2022, 23,5% des élèves bénéficient du dispositif Devoirs faits, une proportion en hausse depuis 2019](#) », Note de la Dapep n°17, décembre 2022.
- Centre Alain Savary, « [De la question des devoirs à l'apprentissage de l'autonomie dans le travail personnel](#) », Ifé Lyon , juillet 2018.
- Ménager N. et Sève C., « [Rapport d'Inspection générale "Devoirs faits"](#) », note IGEN-IGAENR n° 2019-055, juillet 2019.
- Ministère de l'Education nationale, [Tout savoir sur Devoirs faits : Vademecum à destination des principaux de collège](#), 2017.
- Ministère de l'Education nationale, [Dossier de Presse](#), novembre 2017.
- Obert D., Raynal J.-F. (pilotes), Biaggi C., Cherifi H., « [Mise en œuvre des réformes en cours. Devoirs faits. Note d'étape n° 2020-031](#) », février 2020.
- Obert D., Raynal J.-F. (pilotes), Biaggi C., Cherifi H., « [Mission de suivi et d'observation de la mise en œuvre des réformes en cours "Devoirs faits". Note d'étape](#), Rapport n° 2020-118 », IGESR , août 2020.
- Observatoire des Pratiques en Milieu Scolaire, « [Le travail personnel des élèves en dehors de la classe](#) », Académie de Créteil, mai 2016.
- Thibert R., « [Représentations et enjeux du travail personnel de l'élève](#) », Dossier de veille de l'Ifé, juin 2016.

Télécharger les données  
des figures au format  
Excel

